

Délibération n° 2019-276

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	64
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 9 octobre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le jeudi 3 octobre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas

Délibération n° 2019-276

Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2019-276

M. Patrice

GILBON

Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Babacar FALL donne pouvoir à M. Paul LORIDANT

Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre OLLIER

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1321-2, R.1321-6 à 8 et R.1321-42;

VU le Code de l'environnement ;

VU la loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 loi relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 dite loi Warsmann ;

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

VU le décret du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services d'eau et d'assainissement ;

VU l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 relatif à l'auto surveillance des réseaux d'assainissement, notamment son article 17 – I ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine – Normandie ;

VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Bièvre ;

VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Orge-Yvette ;

VU le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations sur le territoire Orge-Yvette (PAPI) ;

VU le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Bièvre ;

CONSIDÉRANT l'hétérogénéité des approches communales de suivi patrimoniale en matière d'assainissement ;

CONSIDÉRANT l'hétérogénéité des connaissances sur l'état des réseaux communaux ;

Délibération n° 2019-276

CONSIDERANT l'état de certains réseaux du territoire et les insuffisances de dimensionnement sur certains secteurs ;

CONSIDERANT les nécessaires renforcements et extensions de réseaux à prévoir dans le cadre de l'aménagement du territoire ;

CONSIDERANT la nécessité de hiérarchiser les actions de renouvellement de réseaux pour limiter l'inflation du prix de l'eau pour les usagers ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre les actions nécessaires à une meilleure gestion des eaux pluviales en vue de limiter les inondations sur le territoire ;

CONSIDERANT la nécessité de lancer des travaux de renouvellement patrimoniaux pour limiter les exfiltrations d'eaux usées génératrices de pollutions des milieux naturels récepteurs ;

CONSIDERANT l'opportunité d'étudier la récupération de chaleur des eaux usées pour alimenter certains bâtiments publics ou collectifs ;

CONSIDERANT la nécessité réglementaire de disposer d'un plan d'auto surveillance des réseaux d'assainissement ;


CONSIDERANT l'avis de la commission n° 3 « Développement durable, Transition Energétique, Hydraulique, Agriculture, Protection de l'environnement » du 17 septembre 2019 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers les aides les plus élevées possibles dans le cadre de la réalisation de l'étude estimée entre 1 et 1,2 M€ HT (subventionnée à 80 % par les partenaires financiers) ;
2. AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget général de la Communauté Paris-Saclay, dans l'attente du budget annexe assainissement.

Fait et délibéré le mercredi 9 octobre 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



Délibération n° 2019-276

ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191009-lmc126948-DE-1-1

Date AR Préfecture :

16/10/19

- Affichée / Publiée le 16/10/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.